

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE**

Séance du 02 mars 2026
Délibération n°2-1

L'an deux mille vingt-six le deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian, FERRANDI François, FINI Sandro et WEIHSS Pascal
- Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Absents excusés : CARLINI Claude et BOTTAREL Sébastien

Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

Objet : CRÉATION POSTE AVANCEMENT DE GRADE

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;
Vu le tableau des effectifs ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des possibilités d'avancement de grade, Monsieur le Maire propose la création de :

- Un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/05/2026

La suppression de poste interviendra ultérieurement après avis de la CST

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/05/2026
- la suppression de poste interviendra ultérieurement après avis de la CST

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre 0 Pour 12

Date de convocation : 24 février 2026
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

